

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA
16 Mars 1888—No 18

LES

Travailleurs de la Mort

[SUITE]

Dans sa joie, la Zingarelle étrennait les mains de la vieille femme.

—Je t'aiderai, dit-elle; j'ai la main légère et je suis courageuse.

—Bien ! fit la vieille. Je vais d'abord ouvrir cette chemise de baptême rouge de sang... Ah ! voici la première blessure, la seule même. Je ne compte pas les égratignures, car il semble, d'après le récit du lieutenant, dont j'ai entendu quelques mots, que ce gentilhomme s'est battu contre les nôtres avec un courage héroïque. Ce trou a été fait par une épée; il s'agissait d'un duel, et rien ne peut mettre ses jours en danger. Seulement le sang perdu et l'excès de la fatigue ont jeté ce gentilhomme dans un évanouissement semblable à la mort.

La vieille pansa la blessure du jeune homme, puis entr'ouvrant ses lèvres, elle lui versa dans la bouche quelques gouttes d'un élixir rouge dont les gens de la bande connaissaient l'efficacité.

Selon la promesse de Maugrabine, le blessé ne tarda pas à ouvrir les yeux.

Il se souleva sur sa couche étroite; puis ses regards interrogèrent successivement les murs noirs de l'excavation, et le visage des deux femmes debout à son chevet.

—On suis je ? demanda-t-il.

—Provisoirement en sûreté, répondit Zingarelle. Votre blessure ne présente aucune gravité, et l'on va vous servir des aliments réconfortants. Maugrabine, ajouta la jeune fille, il y a dans l'armoire de la salle des bouteilles de vin de Hongrie et du gibier; apportez ce qu'il faut à ce jeune seigneur.

Maugrabine sortit, et lorsque Zingarelle se trouva seule avec le blessé elle tira de son sein la chaîne à laquelle pendait un écuin et demanda au jeune homme :

—Cet objet vous appartient ?

—Oui, répondit le blessé.

—De qui tenez-vous cette pièce d'or ?

—De ma femme.

—Madame Agnès ! vous êtes le mari d'Agnès de Haag ?

—Oui, fit le blessé.

—J'ignore votre nom, reprit la Zingarelle, et je ne veux pas même le savoir. Tout ce que je puis vous affirmer, c'est qu'à partir de cette heure vous êtes sous ma protection...

Triste protection, n'est-ce pas, que celle d'une fille de Bohême qui doit épouser le capitaine d'une bande de bandits... Que voulez-vous ! ma vie est ainsi préparée, et je tenterais vainement de la changer... Mais croyez-moi, je suis trop jeune pour savoir tromper et mentir. Mon dévouement ma vie sont à vous... Ceci vous appartient, ajouta-t-elle.

Le blessé comprit qu'il froisserait profondément la jeune fille en refusant les bijoux qu'elle lui rendait; il passa les bagues à ses doigts, puis laissa retomber son front pâle sur l'oreiller.

—Je suis très faible, dit-il, et je ne comprends pas bien encore ce qui s'est passé cette nuit.

—Plus d'une fois sans doute, vous avez entendu parler de la bande de Gaspard Orsol; les soldats de Marie Thérèse leur ont donné assez souvent la chasse. Ils ont l'effroi des campagnes et des châteaux, car ils pillent avec la même ardeur les demeures seigneuriales et les fermes opulentes. Cette troupe organisée par Orsol avec une régularité militaire, possède ses espions, ses refuges, ses recelers. Il n'est pas une ville d'Autriche près de laquelle une grotte, un souterrain ne puisse servir de refuge à ses bandes. Tant que le pillage est organisé dans un pays, les hommes s'y réfugient. Durant les nuits, on vole, on fait des expéditions; avant le jour la troupe entière a disparu comme les taupes dans un champ. Nous sommes dans un souterrain caché au milieu d'un bois depuis une semaine. Le manoir de Trellitz a été dévalisé il y a trois jours. La nuit dernière, Zachée apprit qu'un riche fermier mariait sa fille. La dot devait être assez considérable pour valoir une visite. Puis nos hommes ont parfois des audaces étranges; ils déclarèrent, le lieutenant Gobor en tête, qu'il danseraient à la noce de Catherine; ils ont dan-

sé, et la dot de la fiancée sera partagée demain entre tous les hommes...

—Ainsi demanda le blessé, de la ferme où l'on m'avait donné l'hospitalité et dont j'ai essayé de défendre les propriétaires, j'ai été transporté dans ce souterrain par les hommes de Gaspard Orsol ?

—Oui, répondit Zingarelle.

La Maugrabine reparut. Elle portait un plateau sur lequel se trouvaient proprement rangés un faisan rôti, une bouteille de vin de Hongrie, du pain et quelques condiments.

—Bien ! fit la jeune fille en s'adressant à la Maugrabine. Va m'attendre dans ma chambre; je t'y rejoindrai tout à l'heure pour te remettre ce que tu as si bien gagné.

La Maugrabine sortit.

—A mon tour de vous adresser une question, reprit Zingarelle en s'adressant au blessé; vous pourriez me répondre sans vous compromettre, car si vous souhaitez que je vous garde le secret, je le garderai, j'en jure par la mémoire de ma mère.

—Je vous apprendrai tout ce que vous souhaitez savoir, reprit le blessé. Ma confiance en vous est entière...

—Vous ne me connaissez pas, cependant.

—Vous avez prononcé le nom de ma femme, cela m'a suffi.

—Comment se fait-il qu'un gentilhomme, car le mari de la noble Agnès de Haag ne peut être que gentilhomme, se trouve sous un déguisement dans la ferme du père de Catherine.

—Je me suis battu en duel, mon enfant, et j'ai eu le malheur de tuer mon adversaire. Les lois contre le duel sont terribles; j'ai voulu échapper pour un temps aux poursuites, et, après avoir changé chez moi garde chasse le costume que je portais pour des habits de paysan, j'ai couru jusqu'à l'épuisement de mes forces et de celles de mon cheval. Le hasard m'a guidé chez le fermier qui donnait une fête à ses amis. Je dormais dans une petite chambre quand des cris et le bruit d'une décharge de pistolets m'ont tiré d'une sorte de léthargie. A demi vêtu, je me suis précipité dans la bagarre, je me suis sommairement armé, j'ai vengé mes hôtes et payé ma dette.

—Oui, répondit Zingarelle, qui ne put s'empêcher de frissonner, vous avez tué trois des nôtres et vous en avez blessé quatre.

—De sorte que l'on m'a rapporté ici pour tirer vengeance de la mort de ces bandits.

(A suivre)

Lettres de Berlin

Berlin, 17 février 1888.

Le grand carême général.—Les travaux du Reichstag et du Landtag.—Diplomates en disponibilité.—Polémiques et sycophantisme de la presse libérale.—La loi sur le repos dominical.—Théâtres et immoralités; leur flétrissure par M. de Windthorst en plein Reichstag.—La députation du régiment russe de Kalouga.—Un grand-duc Michailovitch fêté en Allemagne.—Explications sur certains passages du dernier discours du chancelier.—Une anecdote franco-allemande.

Nous voici en plein carême. Le carnaval n'a guère été brillant, et en plein mardi gras le Berlinois le plus sceptique avait de nombreuses rui-

sions pour se livrer à des méditations de mercredi des cendres. Les nouvelles de San Remo sont inquiétantes. La fille de l'empereur, Mme la grande-duchesse de Bade, a dû se rendre auprès de son frère; l'inquiétude est générale et l'on conçoit aisément le profond chagrin du souverain plus que nonagénaire de voir son fils aux prises avec un mal effroyable, peut-être avec la mort.

Les jours gras se sont donc passés sans réjouissances à la cour. L'empereur n'est allé que fort peu de temps au spectacle de l'Opéra. En dehors de la famille royale et du jeune prince de Hohenzollern et de sa femme, personne n'a été convié au palais.

Le Reichstag s'est occupé cette semaine de la loi contre les socialistes et du projet de loi relatif au repos dominical. Durant la discussion de la première de ces lois, le gouvernement a été vivement attaqué par le groupe socialiste.

Le Landtag a adopté en troisième lecture la prorogation de la période législative de trois à cinq ans.

Il y a depuis quelque temps un certain remue-ménage dans le haut personnel diplomatique allemand à l'étranger. Les ministres résidents à Bruxelles, à Munich, et à Stockholm, ont donné leur démission et vont entrer dans les cadres des diplomates en disponibilité, où ils trouveront nombreuse compagnie, car M. le chancelier se fâche très facilement.

Les malheurs de la famille régnante, au lieu de donner à réfléchir à une certaine presse, ont été la cause d'une polémique écumante au sujet des médecins allemands et anglais. De plus, les sycophantes et la presse nationale-libérale dénoncent l'épiscopat allemand pour n'avoir pas dit dans ses mandements de carême un mot au sujet de la maladie du kronprinz. Que dire de gens qui toute l'année ne mettent pas le pied, ni à l'église, ni au temple, et qui affichent un zèle aussi grand pour des prières chrétiennes ! A la vérité ils ne savent même pas que depuis longtemps on dit, dans toutes les églises et temples, une oraison spéciale en vue d'obtenir du Ciel la guérison du malade. Mais la prière est le cadet des soucis de ces gens-là; ils ont voulu simplement dénoncer en haut lieu l'épiscopat allemand. Leur zèle peu honorable ne saurait naturellement y avoir aucun effet.

« Mieux vaut tard que jamais. » La loi sur le repos dominical, dont on parle depuis dix ans, vient enfin d'être renvoyée à une commission parlementaire. Vos lecteurs se rappellent que ce projet de loi a longtemps traîné dans les cartons, le gouvernement ayant demandé de procéder d'abord à une enquête préliminaire. Cette enquête a abouti à prouver qu'il y a dans l'empire allemand, sur les 12 millions de personnes occupées, à un travail quelconque, « plus d'un million » ne jouissant d'aucun repos; le dimanche n'existe pas pour eux.

Aussi toutes les fractions, sauf les unitaires, et toute la presse, sauf la « Gazette de l'Allemagne du Nord », on n'a jamais su pour quelle raison prennent fait et cause pour le projet de loi élaboré et présenté par l'abbé Hitzé et d'autres députés.

Ce projet de loi non seulement défend tout travail de dimanche, mais ordonne aussi la restriction du travail du samedi, afin que tout le monde ait le temps nécessaire de s'occuper de ses affaires domestiques, occupation qui permettra de consacrer entièrement le dimanche à la sanctification et au repos.

La religion, la morale, l'hygiène publique, la vie de famille et l'Etat tout entier gagneront immensément à cette excellente loi élaborée par un prêtre aussi zélé que distingué économiste. Il est vrai que le chancelier ne paraît pas être enthousiaste de la nouvelle loi; néanmoins il y a lieu d'espérer qu'à la suite de cette manifestation presque unanime du Reichstag en faveur de la loi, le gouvernement y donnera son approbation, d'autant plus que la loi cadre très bien avec les paroles du dernier message impérial, ainsi que l'a dit avec tant d'à-propos M. de Kleist-Retzow.

L'« Univers » a publié l'incident soulevé au Reichstag au sujet d'une pièce de théâtre, « Francillon », où la haute société parisienne, dépeinte par l'auteur M. Dumas, joue un rôle si singulier que l'on ne saurait voir la peinture du monde français, mais tout au plus celle du monde hanté par l'auteur de la pièce.

L'énergie montrée par M. de Windthorst dans cette affaire—il a adjuré le ministre de l'intérieur d'avoir l'œil sur le théâtre et tout ce qui grouille autour—n'a pas été du goût de la presse libérale berlinoise. Par contre, la presse catholique et conservatrice loue grandement M. de Windthorst au sujet de son initiative.

Il est temps que l'on enraye le progrès de l'obscène sur le théâtre et dans les cafés-concerts. Ainsi au Jardin d'hiver d'un grand hôtel où la noblesse tient ordinairement ses bals, il y a en ce moment, aux dires des journaux de la capitale, une chanteuse anglaise qui, enfermée dans un maillot collant, n'a pour toute toilette qu'une houppette dans les cheveux et un ruban, à tel point que, dans les cercles parlementaires, on se montre très irrité contre la tolérance de la police. Du reste, les « belles Persanes », les « danseuses tunisiennes » et autres « beautés de genre » publiquement exposées, jouissent de la même tolérance. Aussi faut-il espérer que M. de Windthorst n'aura pas prêché dans le désert.

Hier est arrivée une députation du régiment russe Kalouga dont l'empereur Guillaume est le chef. Elle vient pour le féliciter de son soixante-dixième anniversaire comme chef du dit régiment. Il y aura à cette occasion des solennités militaires et une fête spéciale.

Le colonel, le commandant, un capitaine et un officier, composant la députation d'officiers, sont les hôtes

directs de l'empereur. Les grades inférieurs sont logés à la caserne du régiment de l'empereur Alexandre.

Le régiment Kalouga a pris part à l'assaut de Varsovie en 1831 et a pris Lowcza le 22 août 1877. Actuellement il est en garnison à Simbirsk sur le Wolga. Inutile de dire que la venue de la députation n'a pas de caractère politique; il s'agit d'une simple politesse.

Il en est ainsi de l'invitation de M. le général de Werder, aide de camp de l'empereur, gouverneur de la ville, invité par le czar. Ce général, ancien ambassadeur d'Allemagne à la cour de Saint Pétersbourg, y est resté « persona gratissima ». Il ne faut pas le confondre avec l'adversaire de Bourbaki, le général Auguste de Werder, ancien commandant du 14e corps d'armée.

Qui donc a parlé de rancune allemande ? Ne se rappelle-t-on pas l'émotion causée par le discours prononcé par le fils du grand-duc Michel à bord d'un navire français, en octobre dernier ? A cet époque, la « Gazette de Cologne » vouait aux géhennes le jeune grand-duc; les organes les plus réservés parlaient de mauvais effet produit par des libations de champagne.

Or ces jours-ci Son Altesse le grand-duc Michel Michailovitch s'est trouvé à la cour de Bade, pour y assister aux noces d'argent de son oncle, le prince Guillaume de Bade. Le frère du bouillant grand-duc y a été fort bien traité, et la patriote « Post » de Strasbourg a oublié à tel point l'escalade des Michailowitch, qu'elle fait vanité de la présence de l'un d'eux à la cour de Karlsruhe. La « Gazette de Cologne », moins facile au pardon, a passé sous silence la présence du jeune grand-duc et les nombreuses croix de Stanislas distribuées par lui à cette occasion.

La métaphore des brochets dans le vivier des carpes, employée par le chancelier dans son fameux discours de lundi 6 février, a donné lieu à de multiples interprétations, tant de la part de la presse allemande que de celle de l'étranger.

L'« Univers » a reproduit l'explication d'un correspondant du Temps de Paris, lequel a trouvé le vrai sens de la métaphore; j'en ai la preuve dans les colonnes de la Gazette de l'Allemagne du Nord, organe personnel du chancelier; un brave instituteur sonabe y explique en stances, assez bien tournées, le sens de la métaphore; seulement le grand brochet du vivier est, non la Russie—mais le chancelier lui-même. C'est lui qui donne du mouvement au frai stagnant des carpes allemandes.

A propos de ce discours, il faut que je vous en signale la traduction défectueuse, constatée chez la plupart des journaux parisiens. Plusieurs passages du discours ont ainsi perdu leur véritable caractère, à tel point que plusieurs journaux allemands assurent que M. le chancelier aurait fait donner des explications au ministre des affaires étrangères à Paris pour rétablir le véritable sens de ses paroles.

On raconte sur le chancelier une bonne anecdote qui sera lue avec quelque intérêt en France. A la séance du Landtag prussien du 13 février, M. d'Eynern, député conservateur, a fait le procès des progressistes; il leur a reproché de n'être semitophiles que pour remplir leur caisse électorale. Puis, parlant de l'attitude des progressistes sur le terrain de la politique étrangère, M. d'Eynern a raconté que M. Langerhans, député progressiste, aurait dit dans une réunion publique : « Ne croyez pas à la guerre; j'ai une tante à Paris, qui a des relations avec des députés français, et ceux-là ne croient pas à la guerre. »

Le chancelier, prévenu de cette allégation de M. Langerhans, se serait écrié : « Plut à Dieu que sa tante fût ma tante ! »

COMMISSION DU TRAVAIL

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A deux heures la commission s'est réunie.

Le sergent de police KIRWIN est entendu. Il explique à la commission en quoi consiste le fonds d'assurance de la force de la police. Quand un homme de police est malade sa famille reçoit \$5 par semaine et s'il meurt, elle doit recevoir \$1000.

M. EDWARD FOLEY, du recorder, explique en général l'organisation de l'assurance.

Une dame qui travaille dans les hardes d'hommes depuis l'âge de 18 ans

dit qu'elle est payée en marchandises pour son travail. Elle gagne 25 cts pour les vestes et les pantalons \$1.20 pour les pardessus et 80 cts pour les blouses. Elle aime autant être payée en effets qu'en argent. Les femmes qui travaillent pour elles gagneraient en moyenne \$2.50 par semaine si elle travaillaient 10 heures par jour. Elle perd sur les marchandises qu'elle vend quand elle en a trop. Elle est payée avec toutes sortes de marchandises sèches.

DAMASE LACASSE, sergent de police explique à la commission quels sont les devoirs des hommes de police. Ils ont 24 heures de repos. Ils ont demandé souvent une augmentation de salaire. D'après lui les hommes de police de Québec ne sont pas suffisamment payés et il leur est très difficile de faire vivre une famille avec le salaire qu'ils gagnent.

Quand un homme de police voit un charretier qui n'a pas de numéro sur sa voiture, il doit le rapporter. Il y a en ville certaines écuries de louage qui ne portent pas de numéro sur leurs voitures; la police n'a pas d'ordre de les arrêter.

J. G. SCOTT, gérant du chemin de fer du lac St. Jean, donne à la commission les salaires des employés sur la ligne. Les conducteurs gagnent \$45, \$50 et \$60, les mécaniciens \$50 \$55 et \$60, et les chauffeurs \$30. Les accidents ne sont pas très fréquents sur la voie.

M. VOHL, chef de police, explique en quoi consiste l'assurance des hommes de police. La corporation fournit un certain montant et les hommes en donnent 40 cts par mois. Quand un homme est malade, il retire \$5 par semaine et la corporation retire le même montant. Quand un homme meurt sa famille reçoit \$1000. La paie des hommes est suspendue quand ils sont malades, ils retirent la moitié de leur salaire et quand ils sont mieux ils font application pour la balance qui leur est accordée. Il explique ensuite quels sont les devoirs de la police relativement aux numéros de charretiers.

M. CHARLES BAILLAIRGE, ingénieur de la cité. Les journaliers de la corporation gagnent en été de 90 à \$1.10 et en hiver de 75 à 90 cts; les charretiers de \$1.50 à \$1.25 suivant la saison; les charpentiers de \$1.10 et les contre-maitres \$2. Les heures de travail sont de 10 en été et 8 en hiver. La paie des ouvriers est retardée de quelques semaines l'automne quand les appropriations sont dépeçées. Il y a à présent les 4/5 des résidences à Québec qui ont l'eau et le drainage.

M. V. C. COTE, mécanicien dans la manufacture Drum. Il y a 30 employés qui gagnent de \$5 à \$10 par semaine à 10 heures d'ouvrage. L'hiver il y a deux heures de moins par jour cela est retranché sur le salaire des hommes. Le plus jeune employé a 16 ans et gagne \$2 par semaine. Il y a beaucoup de machinerie dans l'établissement. Les accidents sont relativement rares et généralement dus à l'imprudence des employés. On ne fait pas signer de contrats aux apprentis en les engageant. La manufacture n'exporte pas. Le témoin croit que c'est inutile d'essayer car il serait impossible de réussir.

M. ANTOINE, marchand de fruits, se plaint des loyers élevés que les marchands de fruits paient à la corporation. Il réclame aussi contre le fait que des gens vendent les mêmes produits qu'eux sur le marché sans payer de charge et leur causent ainsi des torts considérables.

Il y a aussi des clerks de marché qui tiennent des étaux quoique cela soit défendu.

M. BENONI GAUVIN, voiturier, se plaint de la concurrence que fait aux carrossiers l'Ecole de Réforme de Montréal. Les détenus de cette école fabriquent des voitures qui se vendent 35 à 40 pour cent meilleur marché que celles fabriquées par les carrossiers de Québec.

M. Kirwin, propose alors, secondé par M. Armstrong, que des remerciements soient offerts à l'hon. A. Turcotte, premier ministre per intérim, pour l'obligeance qu'il a eue de céder aux commissaires la salle de la Cour d'Appel.

M. Freed remercie la population de Québec de la manière chaleureuse et bienveillante avec laquelle elle a accueillie la commission du Travail. La Commission s'ajourne ensuite jusqu'à 8 heures du soir.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 1.30 h. p. m.

Train Express direct à 10.03 h. p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 3.30 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

9.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10.10 a. m. et se rendant à la Rivière à Pierre les mercredis et vendredis, arrivant à 11.50 h. m.

5.30 P. M. Train de la malle tous les jours arrivant à St-Raymond à 7.15 et à la Rivière à Pierre à 8.15 p. m.

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.00 a. m.) pour Québec arrivant à 8.45 a. m.

2.15 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre les mercredis et vendredis à 12.20 p. m. pour Québec arrivant à 6.10 p. m.)

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SUD

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island, Pound, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest, et l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m. Pour la Riv. du Loup et Ste-Foy à 11.15 a. m. Pour la Riv. du Loup à 5.55 p. m. Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les deux heures. Prix 10 cents pour chaque passage.

TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS.

QUÉBEC | LÉVIS

A. M. 7.30 Malle pour Halifax. Accommodation pour la Rivière du Loup.

10.30 Malle pour la Rivière du Loup.

P. M. 5.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.

P. M. 1.30 Train Eclair pour l'Ouest.

P. M. 7.00 Malle pour l'Ouest.

10.30 Voyages intermédiaires pour fret.

Pour le Québec Central

12.30 Express pour Sherbrooke

P. M. 2.00 Train Mixte pour St-Joseph

P. M. 11.30 Train mixte de la Riv. du Loup.

P. M. 3.30 Express de Sherbrooke

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

QUEBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. 1.30 Train Eclair pour l'Ouest.

P. M. 7.00 Malle pour l'Ouest.

10.30 Voyages intermédiaires pour fret.

Pour le Québec Central

12.30 Express pour Sherbrooke

P. M. 2.00 Train Mixte pour St-Joseph

P. M. 11.30 Train mixte de la Riv. du Loup.

P. M. 3.30 Express de Sherbrooke

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

QUEBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. 1.30 Train Eclair pour l'Ouest.

P. M. 7.00 Malle pour l'Ouest.

10.30 Voyages intermédiaires pour fret.

Pour le Québec Central

12.30 Express pour Sherbrooke

P. M. 2.00 Train Mixte pour St-Joseph

P. M. 11.30 Train mixte de la Riv. du Loup.

P. M. 3.30 Express de Sherbrooke

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

QUEBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. 1.30 Train Eclair pour l'Ouest.

P. M. 7.00 Malle pour l'Ouest.

10.30 Voyages intermédiaires pour fret.

Pour le Québec Central

12.30 Express pour Sherbrooke

SOMMAIRE

FEUILLETON.—Les travailleurs de la mort
Lettres de Berlin
Commission du travail
L'idole
Peu complaisant
Les conférences
Echos d'Ottawa
Petite gazette
Parlement fédéral
La contestation de Québec-Ouest
Dépêches
Echos

ANNONCES NOUVELLES

On demande—Hotel Richelieu
Déménagement—J. & W. Reid
Prolongement de date—A. Gobeil
Plusieurs officiers de l'association Érie
Jehan Brothers
A vendre—M. Cléopha Lavoie.
Liniment gèneau
Bas varices d'alpiaz

CANADA

QUÉBEC, 16 MARS 1888.

L'IDOLE

M. Mercier est à New-York. Bientôt il touchera le sol canadien. Et l'Électeur reprend sa lyre pour entonner un chant d'amour, langoureux comme une élégie, suave comme un épithalame.

« Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre. » C'étaient M. Mercier et M. Pacaud. Un jour, le premier, pris d'humeur voyageuse, partit pour de « lointains pays. » L'absence est le plus grand des maux. Et l'Électeur versa plus d'une larme. Mais voici le volage qui revient au logis. Et le fidèle M. Pacaud roucoule en ces termes son amoureuse bienvenue :

L'honorable M. Mercier nous revient plein d'espérance, de force et de santé. « Jamais je ne l'ai vu si bien », nous télégraphie de New-York un homme qui a pressé la main à son arrivée. Cette nouvelle met fin aux fâcheuses prédictions des prophètes de malheur.

Tant mieux pour sa famille au bonheur de laquelle nous nous associons de tout cœur; tant mieux pour ses amis dont les justes inquiétudes sont maintenant dissipées; tant mieux pour sa bonne province de Québec qui s'est accoutumée à le reconnaître comme son protecteur naturel, et qui, douloureusement affectée à son départ, se fait une fête d'acclamer son retour.

O pigeons de l'Électeur, vous avez la fidélité du ramier, mais comme on voit bien en vous lisant que vous êtes des pigeons domestiques !

Laissons-là les réminiscences de Lafontaine, et savourons cette prose sentimentale. La province de Québec de M. Mercier, sa province, sa BONNE province, était devenue orpheline. Sans parents, sans appui, sans fortune, qu'allait-elle devenir, la pauvre, au milieu des écueils et des périls du monde ? Par bonheur, elle rencontra un homme au cœur généreux qui lui tendit la main, et l'adopta pour sa fille. Pénétérée de reconnaissance, elle s'habitua à le reconnaître comme son protecteur naturel. Il dut partir soudain pour un voyage pénible. Douloureusement affectée par son départ, elle compta les jours de l'absence. Mais enfin, il revient ! Joie, bonheur, pure allégresse, elle se fait d'avance une fête d'acclamer son retour.

Voilà la ravissante bluette que vient de nous offrir l'Électeur. Que de traits charmants dans ce petit poème en prose ! « Sa bonne province de Québec, » est délicieux. « Son protecteur naturel, » est une perle à l'éclat lacté. « Douloureusement affectée à son départ, » n'est pas à jeter aux chiens. Les avis sont partagés parmi les gens de lettres.

Pour nous qui ne sommes qu'un simple journaliste, nous affichons carrément notre partialité pour « son protecteur naturel. » M. Mercier protecteur naturel de la province de Québec !! C'est plus beau que le « quos ego », plus grand que le « qu'il mourut », c'est supérieur à tous les mots sublimes qui sont consignés dans nos cours de littérature.

Nous offrons à l'Électeur l'expression de notre admiration étonnée.

L'assemblée annuelle de l'association des carabiniers du Canada a été tenue mercredi à Ottawa, sous la présidence de lieutenant colonel l'honorable J. A. Kirkpatrick, M. P. Tous les anciens officiers furent réélus.

PEU COMPLAISANT

La Vérité ne répond pas à notre question relativement à ce qu'elle pense des articles où la Justice est intervenue dans les « relations de supérieur à sujet. »

Elle insinue même que nous devrions d'abord déclarer en quelle estime nous tenons la polémique du Canadien, de la Presse, du Monde, etc., contre le P. Paradis. Evidemment la Vérité se dérobe, et désire éluder la difficulté. Cela signifie-t-il que M. Tardivel blâme les empiétements de la Justice, mais ne veut pas le dire ?...

Notre confrère ne doit pas oublier qu'à maintes reprises, il nous a sommé, presque sous peine du fouet, de dire ce que M. Chapais pensait de ceci, de cela, de tel journal, de telle polémique, de tel discours. M. Chapais semblait cré et mis au monde pour satisfaire la curiosité de M. Tardivel, dont la doctrine paraissait être qu'un journaliste doit invariablement protester contre tout ce qui paraît de contraire à ses idées dans les autres journaux, surtout dans les journaux de sa couleur.

Eh bien ! pour une fois, (sans exhiber le moindre bout de férule, par exemple), nous voulons rendre à notre confrère ses politesses, et lui faire faire ce qu'il aime tant à exiger des autres : et le voilà qui nous accueille avec une fin de non-recevoir !

Cela manque de logique et d'amabilité.

Serait-il possible que le public va continuer d'ignorer ce que pense la Vérité des articles scandaleux de la Justice ?

LES CONFÉRENCES

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE

La conférence de M. Faucher, hier soir, à l'Institut-Canadien, a eu un vif succès.

C'était un récit de voyage dans les provinces maritimes ; mais un récit de voyage plein de digressions heureuses, de descriptions poétiques, d'érudition et de réminiscences historiques.

La conférencier a su faire entrer dans son cadre toute une magnifique page d'histoire sur l'expulsion et les malheurs de nos frères les Acadiens. Ses paroles émues ont été chaleureusement applaudies.

M. Faucher excelle dans le récit de voyage. Son *Tribord à Babord*, qui n'était pas sans défaut, n'en constituait pas moins un des livres les plus nourris et les plus instructifs qu'il ait publiés. Sa conférence d'hier soir était dans le même genre ; les impressions du touriste se mêlant aux souvenirs du chercheur historique et formant un ensemble plein d'intérêt et de charme.

PETITE GAZETTE

On annonce de Toronto que la législation d'Ontario sera probablement prorogée le 21 courant.

L'Électeur de ce matin publie la dépêche suivante :

Une convention des nationaux de Québec et de Montréal aura lieu samedi prochain à Montréal.

Une dépêche à cet effet a été reçue ce matin par le secrétaire du club conservateur-national.

Cette convention des conservateurs nationaux va probablement intriguer bien des gens.

La colonie française de Montréal s'est émue l'autre jour de voir le drapeau français en signe de ralliement consulaire, en germe de deuil, pour la mort de l'empereur d'Allemagne.

Cette démonstration publique de deuil a provoqué une explosion de colère et de récriminations.

On a fait porter la responsabilité de cette affaire à M. Schwob, vice-consul à Montréal, mais celui-ci s'est dégagé en disant s'être inspiré en cette occasion de la conduite du consul général de France, à Québec, de celle de la République elle-même.

M. Hippolyte Harvut, membre de la société archéologique d'Ille et Vilaine, secrétaire en chef de la mairie de Saint-Malo, vient de publier deux ouvrages dont voici les titres : « Saint-Malo, notices historiques sur ses rues, quais et fortifications, 1 vol.

broché, prix : 1 franc 25 c. » « Jacques Cartier, recherches sur sa famille, documents inédits 1 vol. broché, prix : 2 francs 25 c. »

Ces ouvrages seront envoyés franco contre un mandat de poste pour le prix indiqué, adressé à M. Harvut, 5, rue Vieille Boucherie, à Saint-Malo (Ille et Vilaine), France.

Parlement Fédéral

Chambre des Communes

Ottawa, 15 mars 1888.

La séance s'ouvre à trois heures.

La réponse à l'adresse

Sir JOHN présente un message de Son Excellence le gouverneur général reconnaissant qu'il a reçu l'adresse en réponse au discours du trône.

L'Union Commerciale

M. DAVIES reprend le débat ajourné sur la résolution de Sir R. Cartwright en faveur de l'union commerciale et la réciprocité sans restrictions avec les États-Unis.

Il nie que cette résolution fut une politique nouvelle pour le parti libéral. Depuis qu'il existe comme parti il a toujours désiré étendre les relations de commerce avec les États-Unis. Ce désir a été pour le parti libéral un article de son programme.

Il sait qu'il résulterait un grand changement, bien des difficultés de la réciprocité illimitée, mais c'est le devoir du gouvernement de faire face à toutes ces difficultés.

Si on adoptait la politique de réciprocité on s'épargnerait 10 millions de piastres d'impôts.

Il prétend que le projet d'union commerciale de M. WILMAN ne se trouve pas compris dans la résolution actuellement devant cette chambre. La politique de réciprocité qu'on soumet actuellement n'a rien à faire avec le projet de M. WILMAN. Ce n'est pas une partie de la politique de la réciprocité illimitée que le tarif de ce pays soit élevé jusqu'à l'égal de celui des États-Unis. La résolution ne demande pas l'assimilation des tarifs des deux pays.

La réciprocité ne détruirait pas le commerce du Saint-Laurent, et non seulement une partie du Canada continuerait à se servir du Saint-Laurent mais de plus une grande partie du territoire limitrophe des États-Unis.

Il y a quelques années l'industrie agricole progressait merveilleusement. Les choses sont changées maintenant et nous rétrogradons. La population agricole est maintenant opprimée et elle vit sans espérance.

Au Cap Breton, à l'Île du Prince-Édouard et dans d'autres provinces les jeunes gens abandonnent le sol et émigrent aux États-Unis.

On nous disait, il y a quelques années, qu'il n'y avait pas de pays au monde progressant aussi rapidement que le Canada. Il est vrai que durant quelques années le commerce d'exportation du Canada a augmenté considérablement. Depuis la politique nationale nos exportations n'ont pas augmenté de la valeur d'une piastre. En 1873, les exportations du pays étaient de \$89,000,000 et en 1887 elles étaient dans le même état.

L'honorable député tend à prouver au moyen de chiffres que les deux tiers de notre poisson sont exportés aux États-Unis.

Depuis 1840 l'idée d'un traité de réciprocité entre le Canada et les États-Unis a été formellement reconnue par le gouvernement anglais.

Lorsque la politique nationale fut inaugurée, il était entendu qu'elle devait nous conduire à la réciprocité et ce fut en vertu de cette entente qu'elle fut adoptée. Sir Charles Tupper a dit lorsqu'il était à Washington et M. Bayard y a consenti, que ce que les deux pays voulaient obtenir était un règlement satisfaisant de toutes les conventions de commerce.

La résolution de Sir Cartwright n'est qu'une répétition sous une autre forme de ce qu'on dit et Sir Tupper et M. Bayard. S'il faut taxer les produits de l'Angleterre dans les intérêts du Canada, l'honorable député pour un se déclare prêt à en prendre la responsabilité. La question est de savoir si oui ou non nous avons le droit de taxer les produits anglais ou si encore nous allons nous sacrifier pour servir les intérêts d'un petit nombre de manufacturiers anglais. Il cite Sir Alexander Galt qui a dit que les intérêts du Canada valaient autant que ceux des manufacturiers anglais.

Un autre avantage qui résulterait de la réciprocité avec les États-Unis seraient que les navires construits au Canada pourraient être enregistrés aux États-Unis et auraient le privilège d'y faire la navigation côtière. Cela serait un grand avantage pour les Provinces Maritimes et la province de Québec. Cet avantage nous était assuré par le traité de l'hon. George Brown. (Applaudissements de l'opposition.)

L'hon. M. FOSTER se lève et il est reçu avec acclamation par la chambre. Il dit que depuis quelques années les députés libéraux ont émis devant cette chambre un si grand nombre de projets que quand ils en soumettent un nouveau on se demande s'ils sont sérieux. Si oui c'est un projet formidable parce qu'il doit comprendre beaucoup de choses. La résolution actuelle implique d'abord détournement du commerce de ce pays, en second lieu changement de mode de transport du commerce, en troisième lieu séparation commerciale du Canada d'avec l'Angleterre et les autres pays avec lesquels il est en relations commerciales. En quatrième lieu, la résolution implique séparation politique d'avec l'Angleterre ; enfin, en cinquième lieu la réciprocité nous ferait perdre presque totalement nos revenus de douane.

Sir R. CARTWRIGHT.—Pas nécessairement.

L'hon. M. FOSTER.—Nous retirons actuellement plus de 7 millions de piastres de droits.

Si la résolution de réciprocité était adoptée nous achèterions presque complètement des États-Unis et moins des autres pays sur les importations desquels nous avons jusqu'à présent imposé des droits. Ainsi, comme on le comprend nos revenus de douanes seraient perdus.

La résolution implique encore un nouveau mode d'impôts qui ne répondrait ni aux besoins ni aux désirs de notre population. (Appl.)

Avec la résolution il est probable qu'une grande partie de notre industrie serait anéantie. La politique industrielle inaugurée en 1878 a été à trois reprises sanctionnée par le peuple dans des élections générales, et c'est de droit sacré pour ce parlement de continuer à la mettre à exécution. (Applaudissements.)

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir

A la reprise de la séance l'hon. Foster continue son discours. Il dit que Sir R. Cartwright et le député de Queen ont tous les deux admis que la résolution devant cette chambre amènerait un grand changement dans les relations du Canada avec les autres pays. De fait ce qu'on nous propose est un remède héroïque et avant que la chambre et le pays l'acceptent ils exigent qu'il soit clairement prouvé que le temps est venu d'employer les grands remèdes pour remédier aux grands maux.

Il dit que si on compare l'état du pays en 1885 à celui d'aucune année antérieure à 1887 on trouve que rien n'exige un tel changement.

L'honorable M. Foster nie que dans les dernières années il y ait eu émigration alarmante des canadiens aux États-Unis. Il ajoute que Sir R. Cartwright s'est montré mathématiquement précis à donner des chiffres de notre émigration mais qu'il n'a pas été aussi fort à établir que sa résolution fut de nature à arrêter un tel courant d'émigration.

Pour deux raisons : d'abord parce qu'on veut à tout prix se procurer de l'argent comptant les grands centres industriels ; ensuite c'est que la population agricole des vieilles provinces cherche un champ plus vaste pour exercer son habileté et ses connaissances agricoles et industrielles. Mais le Canada a son Nord-Ouest où ses fils pourront aller s'établir. Donnons aux choses le temps de s'établir et la prospérité future du Canada est aussi assurée que celle des États-Unis.

L'hon. M. Foster établit que l'émigration dans les années de malheur, de 1876 à 1879, était de beaucoup plus considérable qu'elle ne l'a été en aucune année depuis.

Sous l'administration libérale, 95 pour cent des sucres consommés au pays était importé manufacturé. Maintenant nous importons 96 pour cent de sucre brut qui est manufacturé au Canada. C'est autant que la population de ce pays gaine dans le travail du raffinage.

En 1875 le tonnage total des navires entrés dans les ports du Canada était de 9,537,000 tonneaux. En 1887, il était de 14,000,000 de tonneaux. Tous ces navires viennent-ils dans nos ports pour le simple plaisir de les visiter ou pour y faire du commerce ? (Appl.)

Nos chemins de fer ont aussi augmenté en nombre et en tonnage. En 1879 nos voies ferrées transportaient 8,000,000 de tonneaux de fret et 16,000,000 de tonneaux en 1887.

Sir Richard Cartwright nous a dit qu'il n'y avait pas de commerce interprovincial. Cependant le procureur-général Longley, un ami de son parti, voudrait que la Nouvelle-Écosse se sépare de la Confédération parce que chaque année elle envoie \$12,000,000 pour acheter des marchandises dans la province d'Ontario. (Appl.)

Le transport de charbon par le chemin de fer intercolonial a aussi considérablement augmenté. Autrefois, il n'y avait pas de commerce interprovincial de sucre. L'année dernière, l'intercolonial a lui seul transporté 133,988,000 de quarts de sucre.

L'Île du Prince-Édouard achète beaucoup à Montréal, Halifax et St-Jean. Le commerce entre les provinces est très considérable mais cela n'apparaît pas par les livres bleus. (Appl.)

Le crédit du Canada n'a jamais été aussi bon que maintenant. Les valeurs du Canada sont cotées sur les marchés anglais au-dessus du pair et même à 113.

L'hon. M. Foster se demande depuis quel temps les députés de l'opposition sont convaincus que c'est la réciprocité sans restriction et non l'union commerciale dont le Canada a besoin, suivant eux. Il répond que ce n'est que depuis quelques jours seulement qu'ils ont découvert que c'était absolument la réciprocité qu'il nous fallait. Ils ont fait cette découverte parce qu'ils ont cru qu'elle leur servirait de programme pour les prochaines élections.

M. Davies nous a dit, entre autres choses, que les fermiers de l'Île du Prince-Édouard étaient découragés et vivaient sans espérances. Des recherches faites prouvent que les dépôts dans les caisses d'épargne postales étaient comme suit : En 1874, \$325,000 ; en 1879, \$420,000 ; et en 1888, \$2,200,000. C'est là une preuve que les cultivateurs du pays ne sont pas de trop mauvaises affaires puisqu'ils peuvent contribuer ainsi aux dépôts des caisses postales.

L'hon. M. Foster se pose ensuite la question suivante : comment se fait-il que les relations de réciprocité ont été abrogées avec les États-Unis ? Il répond : ce n'est pas à la demande de ce parlement, mais bien d'après les vœux et les désirs de nos cousins de l'autre côté de la frontière.

Le gouvernement actuel désire aussi fortement que jamais d'avoir des relations cordiales et d'amitié avec les États-Unis, mais à la condition que ce ne soit pas contrairement aux intérêts du Canada.

L'hon. M. Foster termine en proposant un amendement à la résolution de Sir Cartwright : « Que le Canada à l'avenir comme par le passé désire entretenir des relations de commerce avec les

États-Unis, pourvu que ces relations ne viennent pas en conflit avec la politique de protection des diverses industries et intérêts du Dominion, politique inaugurée en 1879 et qui, depuis a reçu l'approbation non équivoque et la sanction du peuple au Canada. »

M. MacMillan (Huron), Porter et Dessaint continuèrent la discussion.

Sir HECTOR LANGVIN propose l'ajournement du débat, et demande que le vote soit pris lundi ou mardi.

L'hon. M. LAURIER consent à ce que le vote soit pris lundi prochain ou aussi prochainement que possible après lundi.

La Chambre s'ajourne à 12.30 hrs.a.m.

ECHOS D'OTTAWA

Le sénateur Alexander est toujours original et fantaisiste. Voici son dernier exploit. Il a écrit à tous les ministres, au sujet de la présidence du sénat, recommandant à ceux de Québec, pour remplir la vacance, un homme de Québec, à ceux d'Ontario un homme d'Ontario, et ainsi de suite. Imaginez l'éclat de rire quand les ministres en vinrent à comparer leurs lettres.

Le président de la compagnie sucrière a été examiné par le comité des « Combines », à la session qui a eu lieu mercredi soir et a établi que les arrangements fixés avec la « Guilde » consistaient en un surplus de deux pour cent sur toutes les quantités excédant 15 barils, 1/2 d'un centin sur le sucre blanc seulement, 1/2 de centin sur l'excédant de 15 barils. Le rapport a été fait il y a quelques semaines et les épiciers se sont entendus avec les raffineurs pour ne rien charger de plus.

Grâce à l'accord général, les consommateurs ont eu l'avantage de 2 pour cent sur le coût du sucre brut. M. Drummond a admis qu'il y avait augmentation 1/2 d'un centin sur le sucre blanc et sur le sucre brut au dehors et qu'on paierait argent comptant dans 14 jours. Il nia que les profits fussent excessifs.

L. Sinclair, vendeur, de la compagnie du Raffinage du Canada, examiné brièvement, dit qu'il n'avait pas de connaissance il ne croyait pas qu'il y ait jamais eu entente parfaite entre la Raffinerie et la « Guilde » mais que le prix de vente était coté de semaine en semaine aux pratiques. Le comité s'est ajourné jusqu'à vendredi matin.

En réponse à une question de M. Davies, Sir John dit que le gouvernement ne se propose pas de soumettre à la chambre, pendant cette session, une mesure pour faire droit aux plaintes de l'Île du Prince-Édouard touchant la prétendue non exécution, de la part du gouvernement fédéral, de certaines conditions arrêtées lors de l'annexion de cette province à la confédération.

Le rapport du département de la marine pour 1887 a été publié avant-hier. Le nombre total de vaisseaux enregistrés dans les livres du département le 31 décembre 1887, était de 7,178. Ces vaisseaux mesurent 1,130,247 tonneaux. Suivant la comparaison avec l'année 1886, le tableau de 1887 accuse une diminution de 116 navires ainsi que 87,521 tonneaux. Le tonnage actuel des navires du Canada est un peu moindre que celui d'aucune autre année depuis 1873.

La moyenne de la valeur étant de \$30 par tonneau, on voit que le tonnage total du Canada le 31 décembre dernier, était évalué à \$33,901,200.

COMMISSION DU TRAVAIL

SÉANCE DU SOIR

A 8 heures la commission se réunit de nouveau.

M. Freed propose, secondé par M. Carson, des remerciements à la Presse pour les rapports complets et exacts qu'elle a faits des séances de la commission.

M. Blackeby, le secrétaire de la commission, dit qu'il a écrit à M. Charlebois entrepreneur, de venir rendre témoignage devant la commission et qu'il n'a reçu aucune réponse.

Une demoiselle qui travaille à la manufacture de lainage se plaint de l'ouvrage et de la modicité des gages. L'ouvrage dure de 7 heures du matin à 6 heures du soir et le samedi jusqu'à 4.30 hrs. Il y a trois quarts d'heures pour le dîner. Les ouvrières sont obligées de rester debout toute la journée et ne peuvent s'asseoir. Les gages sont de 45 cts par jour. Il y a des enfants d'une douzaine d'années qui gagnent 15 cents par jour. L'ouvrage qu'elles ont à faire ne nécessite pas qu'elles restent debout. Les enfants ne sont pas battus mais

ils sont traités rudement. Le témoin raconte qu'un jour un contre-maitre a donné un coup de pied à une jeune fille qui lui avait fait une grimace. Quand la machine arrête pour une cause quelconque, les ouvrières sont obligées de faire de l'ouvrage extra pour reprendre le temps perdu. Elles sont obligées de travailler les jours de fête et sont renvoyées quand elles refusent. Le jour des Rois elles ont travaillé et le lendemain on leur a dit qu'il n'y avait plus d'ouvrage pour elles.

Une autre ouvrière qui travaille au même endroit corrobore le témoignage précédent en tous points. On leur fait entendre qu'il y a congé les jours de fête, mais on menace de les renvoyer si elles le prennent.

M. JOSEPH est dans les affaires depuis 10 ans. Il a refusé d'entrer dans le « sugar combine » et ne s'en trouve pas plus mal. Il a importé du sucre et l'a revendu avec plus de profit que ceux qui sont dans le « guild ». Il expose à la commission ce qu'il pense du « sugar combine ».

Un cordonnier, se plaint de la modicité des gages qu'il reçoit pour l'ouvrage qu'il fait. Il trouve aussi que les contre-maitres malmenent les ouvriers.

M. VÉZINA, cordonnier monteur, corrobore le témoignage précédent et se plaint de la condition sanitaire des manufactures qui d'après lui est déplorable. Il fait parfois une chaleur étouffante. Certains ouvriers sont partis un soir qu'il faisait trop chaud et le lendemain ils ont été déchargés.

JOHN HELLESSEY, plongeur et journalier, se plaint du mauvais état du grément employé au déchargement des vaisseaux. Il parle surtout du déchargement du charbon. Le témoin ajoute que les engins employés au déchargement du charbon sont loin d'être sûrs et sont conduits par des gens qui n'y connaissent rien.

Quelques témoins sont ensuite entendus privément, puis la commission déclare ses séances closes à Québec.

Echos & Nouvelles

À la dérive

La coque de l'ancien vapeur *Artie*, qui reposait sur la grève, au chantier de M. Samson à St-Joseph de Lévis, a été emportée à la dérive, avant-hier matin, par la haute marée.

—La Salsepareille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

Le sucre d'érable

L'on commence déjà à faire les préparatifs de la récolte du sucre d'érable dans les environs de Québec on s'attend à une abondante récolte.

—Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectorale-Gerise d'Ayer, en cas de Grouppon de Rhume.

Ebouillantée

Ces jours derniers, une jeune enfant de M. Pierre Lortie, fermier du Seminaire de Québec à Beauport, s'est fait ébouillanter une jambe par le contenu d'une cuve d'eau chaude.

Un million de cuisiniers

au Canada veulent employer la poudre de Crème de l'arte Impériale. C'est la perfection, et elle est supérieure à toutes les autres.

Immeuble vendu

La propriété de l'hon. Ovide Méthot rue Ste Geneviève, a été vendue à Mme Bennett pour la somme de \$5,000. C'est le notaire W. Larue, qui a opéré la transaction.

Onguent et Pilules d'Holloway

Dans toutes les maladies il convient de faire un effort suprême pour chasser ces infirmités envahissantes et les guérir. Les remèdes remarquables découverts par le professeur Holloway accompliront ce résultat désirable, sans provoquer aucun de ces dangers résultant de l'antique méthode de traiter les inflammations ulcéreuses, les affections scorbutiques, et les ennemis du scorbut. Les invalides les plus timides peuvent se servir de l'Onguent et des Pilules avec une grande certitude de succès, pourvu qu'on fasse une attention quelconque aux « Directions » qui les accompagnent. Tous deux adoucissent, guérissent et purifient. L'un assiste l'autre matériellement à guérir et à renouveler les forces épuisées de la nature.

Recette

IMPERMÉABILISATION DES TISSUS

Voici une façon très facile de rendre les vêtements imperméables : On dissout 3 livres d'alun par 50 pintes d'eau, et dans un autre vase 3 livres d'acétate de plomb dans 50 pintes d'eau. Les deux dissolutions sont ensuite mélangées et précipitent du sulfate de plomb au fond du récipient. Le liquide clair est alors versé dans un baquet et on y trempe les étoffes dans les foulant sur le niveau du liquide pour chasser l'air contenu entre les fibres. Lorsqu'on ne voit plus aucune bulle d'air s'échapper on laisse les étoffes submerger pendant quatre ou cinq heures. Enfin on les enlève, on les tend légèrement et on les fait sécher lentement à l'air.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES D'AYER ont pour but de rétablir l'équilibre de ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces dérèglements, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dysentérie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit :

"Les PILULES D'AYER ont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vous m'avez procuré du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecin, je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente."

W. L. LACEY, of W. L. PAGE & Bro., Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais depuis n'ont manqué.

"Je ne serai capable longtemps des PILULES D'AYER, mais elles m'ont sauvé de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme un médicament de famille, sûr, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables."

J. T. HAYES, Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE, écrivain d'Atlanta, Ga., dit : "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médicaments de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.



Prolongement de Date.

La date pour la réception des soumissions pour les escaliers en fer pour le nouvel édifice des ministères
A OTTAWA
est par les présentes prolongée jusqu'à JEUDI, le 5 AVRIL.

Par ordre, A. GODEL, Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 12 Mars 1888.
Québec, 15 mars 1888.—6f. 754

ON DEMANDE

UN JEUNE CANADIEN-FRANÇAIS, avec de bonnes recommandations, âgé de vingt à vingt-cinq ans, sachant parler et écrire le français et l'anglais correctement et ayant l'expérience des affaires. On préfère quelqu'un qui aura été employé dans les nouveautés.

S'adresser par lettre à
L'HOTEL RICHELIEU, MONTREAL.
Québec, 12 mars 1888.—4f. 753

PLUSIEURS OFFICIERS

DE L'ASSOCIATION ÉRIÉ, de BUFFALO et NEW-YORK, vont probablement faire une nouvelle visite dans notre ville, afin de conférer personnellement avec les patients qui sont sous les soins de cette Institution. On nous informe qu'ils ont été très bien reçus à l'occasion de leur dernière visite.

Québec, 15 mars 1888.—4f. 755

Merveilleux

Nous croyons qu'il est de notre devoir dans l'intérêt de personnes qui souffrent, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat que publie dans une autre colonne la

COMPAGNIE D'EAU DE ST-LÉON.
Les propriétés curatives de cette eau pour toutes les maladies constitutionnelles sont tout simplement merveilleuses et nous ne saurions trop la recommander aux personnes souffrant de la dyspepsie, rhumatisme, constipation, maladies de la peau, etc., etc.

BUREAU DE POSTE, BURLINGTON, V. T.,
Messieurs,

Vous me demandez de vous dire ce que je connais de l'Eau de St-Léon. J'ai le plaisir de vous informer qu'il y a cinq ans, lorsqu'alors je n'étais âgé que de quinze ans, je souffrais horriblement d'une maladie de la peau, je fis un usage copieux de l'Eau de St-Léon et au bout de trois semaines j'étais couvert de boutons, de la tête au pied, l'eau ayant eu l'effet de chasser les humeurs du système. A la fin de la cinquième semaine de ce traitement, j'avais la peau aussi nette que celle d'un enfant de mon âge et depuis j'ai toujours été bien portant. Je certifie ici avec plaisir, que je dois ma guérison à l'Eau de St-Léon.

Votre dévoué,
EARLE S. KINGSLEY.
CETTE Eau pour la maladie de la peau est en vente chez tous les détaillants à 25 cts le gallon. Demandez-là à votre droguiste ou chez votre épicière.

Vendue en gros et en détail par
MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE
No 3, Port Dauphin, Québec.
Agents pour la Puisseance
Québec, 30 sept 1887.— 539

Écrivez-vous une douzaine quelconque?
EMPLOYEZ LE
"PAIN KILLER"
DE DAVIS.
Et vous serez soulagé instantanément
DANS LES CONTRE-ÉPILATIONS.
25 Cts. la Bouteille.

DEMENAGEMENT

LES SOUSIGNÉS ont transféré leur établissement des numéros 98 et 100, RUE ST-PAUL, aux BÂTIMENTS de la MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC, 124, RUE ST-PAUL, coin de la RUE ST-THOMAS.
J. & W. REID.
Québec, 15 mars 1888.

à vendre.

Mécanisme de Moulin à Scie !

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIERE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN A SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre.

S'adresser au *Courrier du Canada*, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888. 749

CHEMIN DE FER DE Québec et du Lac St-Jean

OUVERTURE DE LA LIGNE JUSQU'AU LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, 9 janvier 1888, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches :

ALLANT AU NORD
6.35 a. m.—Express direct pour la station DeQuen, Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi, y arrivant à 5.55 p. m.
6.35 a. m.—Train mixte pour la Rivière-à-Pierre, le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 11.35 a. m.
4.00 p. m.—Express local, tous les jours, pour St-Raymond, y arrivant à 6.30 p. m.
ALLANT AU SUD
6.15 a. m.—Express local tous les jours de St-Raymond pour Québec, y arrivant à 8.45 a. m.
8.40 a. m.—Express direct de DeQuen, lundi, mercredi et vendredi, pour Québec, y arrivant à 8.20 p. m.
1.10 p. m.—Train mixte de la Rivière-à-Pierre, le mardi, jeudi et samedi pour Québec, y arrivant à 6.10 p. m.

L'express local fait raccourciement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette et à la station de Vaucartier avec l'omnibus pour le village de Vaucartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière-aux-Pins. L'express direct et le train Mixte font raccourciement à la Rivière-à-Pierre, avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame-des-Ânges. Un omnibus faisant le raccourciement avec les trains part de la Pointe-aux-Trembles, Lac St-Jean, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI matin, arrivant à Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi le DIMANCHE, le JEUDI matin.

La Compagnie ayant loué du gouvernement le droit de pêche des Lacs Edouard et Kiskiskin, les voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en s'adressant au Bureau de la Compagnie. Le fret pour les différents points des districts du Lac St-Jean et Saguenay sera enregistré à la gare du Palais jusqu'à 5 h. p. m., les lundi, mercredi et vendredi.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Billets à vendre par R. M. Stocking, en face de l'Hotel St-Louis, et par tous les sous-agents.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière-à-Pierre émis les samedis suivants jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT

Sect. et Gérant.

Québec, 1er mars 1888.

Avis au Clergé

ET AU

PUBLIC

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM. ARTHUR TOUSSAINT & CIE., seuls, ont un dépôt de mes vins, ci-dessus énumérés. Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Révérend M. Pagé, professeur de chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiciers de première classe doit être mis en bouteilles. Ce vin acheté en fût ou au gallon dans les 24 heures que le fût est ouvert comme cela vous aurez un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Port (vin rouge, et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent une arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

RÉVÉ. P. J. ED. PAGÉ, Prof. de Chimie à l'Université-Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. J. Grenier, épicière, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie Marchands de Vins

No. 111 RUE ST-PIERRE
Québec, 10 Décembre 1887.—1an. 711.

Israel Dumais, NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS DE MÉTACHTOUAN, (LAC ST-JEAN, P. O., CHAMOND), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean, où il a fixé sa résidence.

Dernière Edition

CONTESTATION DE QUÉBEC-OUEST

Jeudi, 15 mars.

Les témoignages continuent.

THOMAS O'BRIEN, journaliste, qui entre alors en cour, est appelé dans la boîte comme témoin. Il s'est mêlé de l'élection de M. Murphy. Il va souvent au bureau de M. Murphy. Pendant le temps de l'élection, il y a vu M. Murphy, John O'Donnell et plusieurs autres. Il s'informa là le prix d'une tasse de café et il reçut d'une main inconnue un billet de \$2. M. Murphy était dans son bureau.

LAWRENCE LYNCH, sténographe, était secrétaire du comité central de M. Murphy. Il a visité les sous-comités et s'est occupé de l'organisation.

Après l'élection il a accompagné Kaine au comité de la rue Scott au sujet du paiement des charretiers; il y en avait là quelques uns. Kaine leur dit de fournir un compte détaillé de leurs voyages et qu'ils seraient payés d'après les services rendus. Il ne se rappelle pas que Kaine ait offert \$60 ou \$70 comme règlement. Il jure n'avoir reçu aucun argent pour les fins de l'élection de M. Murphy; il n'a rien eu à faire avec les fonds de l'élection.

MICHAEL HUCK, hôtelier, est électeur dans Québec-Ouest et s'est occupé de l'élection. Il a emprunté \$2, de M. Murphy, avant l'élection, en lui disant qu'il voterait pour lui. M. Murphy lui demanda de travailler pour lui et le témoin lui promit son dévouement. En transposition, il dit qu'il déclara à M. Murphy que son garçon était malade, et qu'il avait besoin d'argent. M. Murphy lui avait déjà prêté de l'argent dans une couple de circonstances. Il n'a demandé de l'argent ni à M. Carbray, ni à M. McGreevy. Il est souvent dans la nécessité. Il rembourse rarement l'argent qu'il obtient de celui-ci ou de celui-là.

JOHN J. MURPHY, agent d'assurance, a pris une certaine part à l'élection de M. Owen Murphy. Il est allé quelques fois au comité central où il rencontra plusieurs personnes dont il ne se rappelle plus. Il ne connaît pas Thos. O'Brien. Il a donné de l'argent pour protéger des assemblées, mais n'en connaît pas le montant.

Cercle catholique

Hier soir devant un auditoire choisi et nombreux, M. Hadelin Nagant, donant dans la salle du Cercle catholique, une conférence sur la chimie, son origine, ses propriétés et son but. Dans les expériences qu'il a faites M. H. Nagant a réussi admirablement.

Le chant et la musique ont couronné cette séance, sous l'habile direction de M. Ernest Gagnon, le chœur composé de dames et messieurs a chanté avec brio "France" de Ambroise Thomas et "Vive la France" musique de E. Lavigne, paroles de Fréchet. Mlle Drolet, accompagnée par M. Ernest Gagnon a chanté délicieusement "la charité" de Faure. Le duo "aimer c'est vivre" accompagné par Mlle Irma Hamel a été interprété avec beaucoup de goût par madame E. Lortie et M. Théo. Hamel. Somme toute conférence et musique charmantes.

Le bateau passeur "Queen"

Deux palettes de l'hélice du bateau passeur Queen ont été cassées avant-hier après-midi par les glaces.

On se propose de lui poser une nouvelle hélice.

Fête patronale de St-Joseph à la Basilique

Lundi, le 19 du présent, à sept heures du matin, sera chanté à la chapelle St-Joseph, une grande messe pour les bien-faiteurs de cette chapelle.

Le même jour, à neuf heures et demie du matin, sera chanté à la Basilique, une grande messe en l'honneur de l'anniversaire de la consécration de Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec.

A sept heures du soir, il y aura au même lieu, sermon de circonstance, bénédiction du St Sacrement et vénération de la relique St-Joseph.

Les quêtes du matin et du soir seront destinées comme d'ordinaire à l'entretien de la chapelle St-Joseph.

Fête de St-Patrice

Demain samedi, nos concitoyens irlandais célébreront leur fête nationale par une grande messe à l'église St-Patrice, et le fruit des collectes de jour est destiné aux pauvres de la paroisse.

Pas de procession en plein air. Le soir, il y aura concert à l'Académie de Musique, mais pas de dîner au St-Louis.

Le 9^{me} bataillon

Le neuvième bataillon a paradé hier soir, musique en tête, dans les rues de notre bonne ville. Il a été beaucoup admiré.

Le 9^{me} bataillon fera sa première parade religieuse dimanche prochain. Une messe basse sera célébrée à la Congrégation de la Haute-Ville à dix heures, par le Révérend M. T. Faguy, chapelain du bataillon. La parti musicale promet beaucoup, vu que plusieurs amateurs distingués ont offert leur concours. Pendant la messe on fera une collecte pour venir en aide à l'embellissement de la chapelle.

Vu le peu despace dans la chapelle, le commandant & les officiers du 9^{me} se sont vus forcés de limiter le nombre de cartes d'invitations qu'ils viennent de lancer.

Directeurs

Notre ami M. W. Larue, N. P. a été élu directeur de la Société de Construction Permanente de Québec, en remplacement de feu Eugène Picher.

L'Expérience du Révérend

PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'abbé Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

Messrs. J. C. Ayer & Co. :

Je vous envoie, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de démanagements intolérables, la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démanagements, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court, la fièvre et les démanagements se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorait graduellement en devenant excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prendrais trois petites doses par jour, et avant que le deuxième flacon soit fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

LE BUSTE

DE SON ÉMINENCE

Le Cardinal Taschereau,

Œuvre de FRED. A. T. DUNBAR, artiste-sculpteur, est en vente à QUÉBEC, seulement chez

Bernard & Allaire,

à qui toutes commandes doivent être adressées.

PIANOS de 1^{re} Qualité,

—PATRONISÉS PAR—

SA MAJESTÉ LA REINE D'ANGLETERRE,

Par SIR CHARLES TUPPER

et autres dignitaires ANGLAIS et CANADIENS,

Choisis pour Sa Majesté par

Sir Arthur Sullivan et le Dr Stainer

organiste de la cathédrale St-Paul, Londres.

O. Newcombe & Co.,

R. R. Williams & Son

HARMONIUMS

Doherty & Co.,

Thomas & Co.

Seule agence à Québec,

Bernard & Allaire,

77, 79, RUE ST-JEAN, H.-V., QUÉBEC.

Québec, 19 janvier 1888.

LOTÉRIE

NATIONALE !

Les tirages mensuels ont lieu le

TROISIÈME MERCREDI

DE CHAQUE MOIS.

La valeur des prix qui seront tirés le

MERCREDI,

21 MARS 1888

—SERA DE—

\$60,000

COUT DU BILLET

Première Série ----- \$1.00

Deuxième Série ----- \$0.25

Demandez le catalogue des prix.

25 cents le billet

LE SECRÉTAIRE,

S. E. Lefebvre,

19, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

VICTOR MARIÉ, AGENT pour la vente des

billets à Québec, et à qui

toute demande de billets par lettre doit être

adressée, No 83, RUE D'ARIGLON.

Québec, 25 janvier 1888 594

Frechon, Lefebvre & Cie

1645, Rue Notre-Dame

Montréal

ORNEMENTS D'EGLISE

IMPORTATIONS D'AUTOMNE A BON MARCHÉ

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Chasubleries—

Soirées—Says—Lustres à cristaux

Soutanes faites sur mesures

... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 5 juillet 1887—11 avril 1887—1an.

CREDIT PAROISSIAL

C. B. LANCTOT,

1664, Rue Notre-Dame

MONTREAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres,

Magnifiques choix de chasubleries, calices, ciboires, bronzes

Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Eglises,

Soies, Mérinos, etc

—TOUJOURS EN MAINS—

Vins de messe Encens, Cierges, Chandelles, Huile d'Olive, Veilleuses,

Chapelets, etc., etc.,

Aux prix les plus modérés

Une commande est respectueusement sollicitée.

Québec, 3 mai 1887—1an 580

35 ANS DE SUCCÈS LINIMENT GENEAU 35 ANS DE SUCCÈS

Seul TOPIQUE remplaçant le FEU sans douleur ni chute du poil. Adopté par les vétérinaires renommés; élèveurs, entraîneurs, haras, etc.

Guérison rapide et sûre des Boiteries, Fourchettes, Ecarts, Mollettes, Vessigons, Engorgements des jambes, Surois, Eparvins, etc. Révisif et résolvif infaillible et sans rival dans les Angines, Catarrhes, Bronchites, Inflammations des Pommuns, du Foei, des Intestins, Péricardites, Hydrocèles, Pétéries, etc.

Pansement à la main, en 3 à 4 minutes, sans couper le poil.

Dépôts : Paris, MESTIVIER & Co, 275, rue Saint-Honoré

MONTREAL : C. ALFRED CHOULLOU, Agent, 30, Hospital Street.

LAVIOLETTE & NELSON, 209, rue Notre-Dame.

QUÉBEC : ED. MORIN & Co, 314, rue St-Jean. — SAINT-HYACINTHE & OTTAWA, ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

BAS VARICES DALPIAZ

BAS TOUT SOUTIENS ET SÈRE MESURE

MESTIVIER & Co, 275, rue St-Honoré, Paris

Ces bas à élasticité intégrale, dont la souplesse surpasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, possèdent en même temps une force de compression qui ne laisse rien à désirer et procurent un soulagement immédiat.

Prendre exactement sans serrer avec un yard les mesures de circonférence aux endroits indiqués BA-GF-III, etc., et les hauteurs de P A O et de P A T

